
Suspension de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Suspension de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 19;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22494_t1_0019_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

résulté que les citoyens Laloy a obtenu 371 suffrages, Eschasseriaux [aîné] 360, Bréard 321, Thuriot 298, Treilhard 191, Tallien 194. Le président les proclame membres du comité de salut public (1).

[Ces six membres composeront le comité de salut public, conjointement avec les six qui y sont déjà, savoir, Carnot, Barère, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Prieur (de la Côte-d'Or) et Robert Lindet] (2).

La séance est suspendue à 4 heures, et renvoyée à 8 heures précises du soir, à laquelle commencera l'appel nominal pour le complément du comité de sûreté générale (3).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

28

[Les administrateurs du conseil permanent, et l'agent national du distr. de Beauvais (4), à la Conv.; 11 therm. II] (5).

Le complot le plus odieux et le plus vaste qui ait jamais encore été ourdi contre la liberté du peuple français, vient d'échouer. Grâce soient rendues au génie qui inspire les énergiques républicains de la Convention nationale.

À la nouvelle de cette exécrationnable conspiration, nos coeurs ont frémi d'indignation. Nous applaudissons au grand exemple de justice et d'inflexibilité que vous venez de déployer contre des traîtres qui, couverts jusqu'ici du masque de la popularité, aspiraient à la dictature. Vous les avez livrés au glaive de la loi. Ils n'existent plus. *La République nous reste. La liberté triomphe.*

Salut, confiance, union, attachement inviolable à la Convention nationale. Vive à jamais la République française, une et indivisible.

TALLON (*présid.*), GIRARD (*agent nat.*), ROGER, LANGNIER, A. FLOURY, ADAM, PATIN, MESANGUY (*secrét.*), BINTOT [et une signature illisible].

(1) P.-V., XLII, 285. Reproduit dans *Bⁿ*, 14 therm. *Moniteur*, (réimpr.), XXI, 336; *F.S.P.*, n° 392; *C. univ.*, n° 943, *Débats*, n° 680, 245; *J. Paris*, n° 578; *Audit. nat.*, n° 676, *Rép.*, n° 224; *J.S.-Culottes*, n° 532 et 533; *J. Mont.*, n° 94; *J. univ.*, n° 1 712; *Ann. patr.*, n° DLXXVII; *C. Eg.*, n° 712; *J. Perlet*, n° 677; *J. Lois* (n° 674) produit, pour sa part, une liste des 15 premiers membres sur lesquels se sont d'abord portés les suffrages; *Mess. Soir* (n° 710^{bis}) donne les 12 noms les mieux placés à midi et demi.

(2) *Ann. R.F.*, n° 242, *J. Fr.*, n° 675.

(3) P.-V., XLII, 285, rédigé En exécution du décret du 3 brumaire an IV. Signé, HENRY-LARIVIÈRE, BAILLY, VILERS, DELECLOY, LAURENCEOT. Voir *Arch. Parl.*, t. XCIII, fin de la séance du 2 thermidor, p. 372.

(4) Oise.

(5) C 312, pl. 1 239, p. 35. Voir aussi, ci-dessus, n° 20. Mentionné par *Bⁿ*, 14 therm.

29

[Le cⁿ Beaugé à la Conv.; s.l.n.d.] (1)

Représentans du peuple français

Les faction[s] de tous genre[s] cor[r]responde[nt] toujours avec l'étranger pour perdre la chose publique en égarant ses meilleurs amis. Mais le François, qui a juré de mourir pour sa liberté, jure aussi de mourir en défendant le jour estimable de ses représentans fidelle[s]. Et périsse[nt] tous les traîtres, sous quelque forme qu'ils puissent jouer leur rôle !

Vive la République, et ceux qui la soutien[n]e[n]t ! Vive la Convention et se[s] membre[s] fidelle[s] !

BEAUGÉ (*secrét.*).

30

[L'admin. du distr. d'Orléans (2), à la Conv.] (3).

Pères de la Patrie,

Elle est bien terrible, la leçon que vient de donner aux méchans la mort du Catilina français ! Le voilà donc déraciné, ce chêne orgueilleux, dont les rameaux couvroient le sol de la République entière, pour étouffer ceux de l'arbre de la liberté. Périr ainsi tout ce qui peut être nuisible et malfaisant pour la patrie ! Hommes ambitieux, représentans infidèles qui pourriez méditer à votre tour l'horrible dessein de l'assassiner, achetez par une longue et profonde hypocrisie le pouvoir de tromper vos concitoyens, dictez les jugemens des tribunaux et les arrêtés des administrations, dirigez le vœu des sociétés populaires et le mouvement des armées, absorbez tout par votre influence monstrueuse, vous aurez fait ce qu'a fait Robespierre, et vous réussirez à périr comme lui, comme lui vous livrez votre tête à la hache et votre mémoire à l'infamie... Mais non, cette scène affreuse ne se renouvellera point; c'est le dernier tremblement de terre qui doit menacer l'édifice impérissable de la révolution. Législateurs, vous êtes là, vous sauvez toujours la patrie, vous fixerez toujours la masse du peuple sur vous et l'isolement sur les conspirateurs.

Pour nous, qui n'avons jamais cessé de nous rallier autour de la représentation nationale, vous pouvez nous considérer comme ses défenseurs les plus intrépides, et le peuple entier du district d'Orléans comme l'arrière-garde de l'armée dont tous les soldats ont juré de vous faire un rempart de leurs corps.

(1) C 314, pl. 1 258, p. 45.

(2) Loiret.

(3) *Bⁿ*, 14 therm.; *J. Paris*, n° 579; *C. Eg.*, n° 713; d'autres gazettes mentionnent cette adresse mais en l'amalgamant avec celle de la Sté popul. d'Orléans (Voir, ci-dessus, n° 22).